Ville de Genève **PR-963 A/B/C**
Conseil municipal ***16 juin 2013***

Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 visant à transférer les 2300 actions de 022 Télégenève SA figurant au bilan de la Ville de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autoriser leur vente subséquente par le Conseil administratif.

B. Rapport de minorité de M. Pierre Vanek

La proposition de délibération PR-963 qui nous est soumise contenait dans son exposé des motifs un seul et unique argument en faveur de la vente de 022 Télégenève, notre téléréseau municipal, c'était le suivant:

> **«*Les objectifs de politique publique des fondateurs de 022TGE ont été largement atteints, apportant la télévision, par câble, aux foyers genevois* […] *la Ville de Genève peut donc sereinement considérer qu'elle a rempli sa mission et laisser la place à des sociétés mieux outillées…*»**

Sur la base d'un raisonnement identique, on pourrait affirmer que puisque les foyers genevois bénéficient d'un raccordement adéquat en matière d'eau, de gaz et d'électricité… les «objectifs de politique publique» en la matière ont été «largement atteints» et donc qu'on peut vendre les SIG au privé.

Scénario inimaginable? Pas vraiment… Rappelons que sous le gouvernement monocolore de droite au siècle dernier, le cabinet d'avocats Halpérin et consorts avait préparé un projet de loi de privatisation des SIG, qui avait circulé, mais que le magistrat PDC Philippe Joye n'avait pas eu le cran de déposer, suite notamment au refus populaire de la privatisation du Service des autos… (SAN) préparée en son temps par Bernard Ziegler et que le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer avait tenté d'imposer en s'appuyant sur sa confortable majorité parlementaire de droite.

Pour le surplus, assentir à cet unique argument de l'exposé des motifs revient à dire qu'en matière de Télécoms plus généralement on souscrit au principes néolibéraux du *tout-au-marché*, *tout-au-privé*, *tout-pour le profit* des actionnaires…et que le périmètre des services publics ne saurait s'étendre à des domaines «rentables», qui doivent devenir des champs de profit pour le secteur privé selon l'axiome libéral bien connu consistant à «*socialiser les pertes et privatiser les profits.*»

Si nous acceptons cette logique, ne faudrait-il pas aussi – par cohérence – accepter d'aller au bout du processus de privatisation de Swisscom initié en 1997 avec le démantèlement des PTT… qui s'est soldé notamment par un vaste démantèlement du réseau postal et une dégradation des conditions de travail, de l'emploi et des prestations de base. Il faudrait aussi demander, dans la foulée, aux SIG – qui appartiennent à hauteur de 30% à la Ville de Genève - de se retirer de ce secteur où ils développent leurs infrastructures et services avec un mandat confirmé massivement en votation populaire.

Et le fond du débat, au-delà d'aspects scandaleux de cette vente et de la manière dont elle a été menée, comme aussi du mépris total du partenariat social et de la défense de l'emploi dont le Conseil administratif a fait preuve dans ce dossier, est bien là:

> **Voulons-nous contribuer à préserver et développer un véritable service public dans le domaine de l'Internet et des télécoms en réseau?**

Une position ultralibérale assumée

Dans son «exposé des motifs» personnel, publié sous la forme inhabituelle d'une lettre de lectrice dans la Tribune de Genève du 11 juin 2013, la magistrate Sandrine Salerno a ce cri du cœur quant à la question du service public:

> **«*En ce qui me concerne, la réponse est limpide: télévision, téléphonie et Internet, ce n'est pas une mission de service public. Nos impôts ne doivent pas financer cette prestation. J'assume pleinement cette position et la responsabilité qui en découle*.»**

Cette déclaration est éclairante, ceci à un double titre.

D'abord c'est bien – objectivement - une position ouvertement ultralibérale. A droite donc de la position de la Confédération, qui comme on le sait est pourtant loin d'être soumise à des majorités de gauche quelconques. En effet – par exemple - dans son rapport «*Le service public dans le domaine des infrastructures*» daté du 23 juin 2004 le Conseil fédéral définissait le service public de la manière suivante:

> *«Par service public, on entend des services de base de qualité, définis selon des critères politiques, comprenant certains biens et prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population* […]. *En vertu de cette définition, le service public est assimilé à une offre de services de base et s'étend au domaine des infrastructures, à savoir aux secteurs de la poste, des télécommunications, des médias électroniques (radio et télévision), des transports publics ainsi que des routes…»*

On voit que pour le gouvernement fédéral les télécoms, les médias électroniques comme les biens et prestations d'infrastructure en rapport, relèvent bien d'un service public, défini selon des critères politiques et donc – en principe – démocratiquement.

D'autres villes, pour parler de l'échelon communal ont dans ce sens refusé de céder aux pressions et aux pratiques discutables d'UPC Cablecom: c'est le cas à Lausanne, Sion, Sierre, Martigny, Nyon, Bulle, Onex, … De plus, la nouvelle Constitution genevoise contient désormais les droits à l'accès à l'information pluraliste, aux médias publics et à la culture. La garantie de ces droits est ainsi une mission de service public, plutôt qu'une tâche qu'on peut confier les yeux fermés à une société privée telle qu'UPC Cablecom dont l'objectif ultime sera toujours l'augmentation des profits?

Pour la majorité du Conseil administratif et Sandrine Salerno en particulier qui pilote ce dossier dans le droit fil du magistrat PLR Pierre Maudet[1], il semble qu'on puisse tourner le dos au service public en la matière!

Des engagements non-tenus

La Conseillère administrative en question a le mérite de la franchise et de la transparence. Son nouveau credo ultralibéral, elle l'affiche, comme aussi encore une fois malheureusement, son mépris souverain pour la plateforme électorale de l'«Alternative» sur la base de laquelle elle a pourtant été élue.

Adopté le 19 mars 2011 par EAG, le parti des Verts et le PS ce document prévoit ceci:

> **«Nous nous opposerons à la privatisation de services publics et à la sous-traitance de services publics à des privés.»**

Si ce rapporteur était membre du PS, il ne manquerait pas de souligner que cette position est conforme – également – au programme économique 2006-2015 de ce parti social-démocrate qui a apparemment pour fonction d'être sorti les dimanches (d'élection) mais de n'engager personne, surtout pas ses membres et candidat-e-s aux Exécutifs...

[1] Sauf que Pierre Maudet avait la pudeur ou l'habileté de vouloir donner un cache-sexe à cette privatisation en proposant, on s'en souviendra, de «*l'encadrer par un programme de politiques publiques étroitement corrélées* […] *pour investir, innover et réduire la fracture numérique*» dans lequel on aurait versé le produit de la vente. Cette proposition à – entre temps – disparu de l'arène municipale, comme son auteur.

Il y est exposé en effet en page 116:

> «Le PS milite pour le maintien des entreprises publiques. En effet, Etat et efficacité ne sont pas antinomiques, bien au contraire: Des expériences faites en Suisse et à l'étranger ont démontré que les privatisations ne garantissaient pas de gains d'efficacité à long terme. Elles n'offrent pas un meilleur service aux consommateurs, tout au plus de moins bonnes conditions de travail pour le personnel. Souvent les baisses de prix initiales sont suivies par des augmentations qui font passer les réductions de tarifs et les gains d'efficacité affichés pour une supercherie.
>
> Le PS rejette la privatisation des entreprises publiques. Elles seules garantissent des possibilités d'organisation directes et une influence politico-sociétale durable sur l'offre. Les moyens de production restent aux mains des pouvoirs publics et nous offrent un moyen de contrôle démocratique majeur. Il est ainsi possible d'exercer une influence, au-delà de la législation, dans des domaines comme l'égalité des sexes et des personnes handicapées, l'écologie et la justice sociale, Les simples régulations imposées aux prestataires privés ne sont pas une alternative à l'offre de services de l'Etat pour le PS. Elles mettent en péril le haut niveau de service et entravent la mise en œuvre d'une stratégie de propriétaire progressiste pour tout le pays.
>
> Les monopoles naturels, les réseaux et les infrastructures centrales en général doivent rester entre les mains des pouvoirs publics, quelle que soit la situation juridique actuelle. Il en est ainsi pour les lignes électriques, le réseau de gaz, la distribution d'eau et le réseau téléphonique en particulier.»

Margaret Thatcher, dont on a célébré récemment le décès, avait commencé son «grand œuvre» de privatisations, pour certaines littéralement catastrophiques, en Grande-Bretagne par le secteur des télécommunications avec la privatisation de *British Telecom* (BT) au début des années 1980…

Sandrine Salerno marche, en plus modeste, sur ses traces, au mépris du programme de son parti, avec aussi – signalons-le au passage – une violation des droits des salarié-e-s qu'on entend priver de convention collective, violation qui reste dans le ton thatchérien… comme aussi dans le registre de la violation explicite de la plateforme municipale de l'Alternative, pour ne parler que d'elle, qui affirme vouloir:

> **«…veiller à ce que la Ville prenne les mesures pour s'assurer que les entreprises (y compris sous-traitantes), auxquelles elle octroie des commandes de travail ou de fournitures, adhèrent à une convention collective.»**

Or dans le cas qui nous occupe… ce qu'on octroie, en l'absence de CCT, c'est plus qu'une commande de travail ou de fournitures… c'est le contrôle total sur une entreprise occupant près d'une centaine de personnes!

Un secteur rentable et des investissments autofinancés

La citation du courrier de lecteurs de la Conseillère administrative est également éclairante par la désinformation qu'elle contient. Ce ne serait pas, selon ce qu'écrit Sandrine Salerno, «*aux impôts de financer cette prestation*» dans le domaine des télécoms, de l'Internet et de la TV…

Mais qui parle aujourd'hui d'un financement «par les impôts», d'un secteur déficitaire? Si c'était le cas d'ailleurs, on ne verrait pas la succursale d'une multinationale US se bousculer au portillon, par pure philanthropie, pour faire cadeau aux Genevois-es de ses millions en la matière.

La réalité c'est que les investissements de 022 Télégenève/Naxoo ont été systématiquement autofinancés et ce secteur rentable peut continuer à autofinancer largement les investissements futurs nécessaires et que le cas échéant a Ville n'aurait aucun problème à trouver l'argent nécessaire au développement de cette activité.

De ce point de vue chercher à faire croire qu'on devrait priver les habitant-e-s de la Ville de crèches ou de policiers municipaux pour financer le téléréseau est particulièrement détestable. Au contraire, un certain nombre de services publics, comme par ex. les SIG en vendant de l'électricité, rapportent des millions que les libéraux les plus réactionnaires,

représentés par un Pierre Weiss par exemple, n'hésitent pas à vouloir s'approprier – illégalement comme l'a confirmé le TF tout récemment – pour financer, non pas des crèches, mais leur ambitieux programme de cadeaux fiscaux aux riches qui s'est soldé en 15 ans par un milliard de moins par an volé aux caisses publiques…

Récompenser un partenaire fautif ou prendre les choses en main?

Par ailleurs, Naxoo/022 Télégenève n'est bien sûr pas encore aujourd'hui le service public qu'il devrait être idéalement, même si on doit et on peut aujourd'hui défendre vigoureusement Naxoo pour la diversité culturelle de son offre, comme aussi pour ses tarifs raisonnables… deux choses, avec l'emploi, que UPC Cablecom remettra en cause évidemment, comme le confirme le contrat de vente et l'absence d'engagements en la matière de cette entreprise

Mais il ne tient qu'à nous de travailler à faire de cet entreprise publique toute ce qu'elle devrait devenir. A commencer par ce qui a été annoncé en 2006. Cette année-là, le Conseiller administratif du PS Manuel Tornare présentait au Conseil municipal l'accord liant aujourd'hui encore la Ville à UPC-Cablecom (en tant qu'actionnaire minoritaire) comme suit: «*maintien absolu de la majorité de la Ville dans le capital de Naxoo… accès aux services Triple Play (téléphone, TV et Internet) pour 90% des abonnés réalisé par Cablecom dans un délai maximum de 18 mois… pénalités de plus d'un million en cas de retard des travaux…*»

Or sept ans plus tard ledit *Triple Play* n'est pas réalisé, mais aucune pénalité n'a été infligée à UPC Cablecom qui a failli aux obligations annoncées! Ce manquement serait une raison suffisante pour casser la convention Ville – Cablecom.

Mais le Conseil administratif, propose *a contrario* de récompenser le partenaire fautif et s'apprête pour cela à spolier la population à qui appartient ce téléréseau, apprécié de ses abonné-e-s.

Or la vente de *Naxoo* repose très largement sur deux postulats:

• la convention d'actionnaires nous lierait les mains et nous n'avons *de facto* pas de majorité de contrôle réelle dans cette société. Ce point est discutable et on peut parfaitement entreprendre de casser cette convention d'actionnaires

• on ne pourrait pas faire de triple-play sans UPC.

Mais le PV de séance Ville - Commission du personnel d'avril 2013... qui n'a – encore une fois – pas été fourni spontanément à la Commission des finances est éclairant sur ce point.

On y lit l'extrait suivant d'un rapport interne à 022TG de septembre dernier:

> «*L'achèvement du projet ''Deep-Blue'' aura permis une évolution importante de l'architecture des systèmes et une évolution de l'application maitresse (SLX). Ce nouvel environnement nous permet, à présent, d'envisager des perspectives jusqu'alors impossibles* [c'est le rapporteur qui souligne] *au niveau du déploiement de nouveaux services.*
>
> *Comme évoqué en janvier dernier, lors de la séance de présentation du projet, les nouveaux services auxquels nous faisons référence sont principalement ceux liés à l'Internet, à la Téléphonie ainsi qu'à la possibilité de gérer des offres intégrées (3 produits, une seule facture) comme cela est tout à fait courant chez nos concurrents et homologues des autres villes Romandes. (Swisscom, UPC-Upc-cablecom, Sunrise, Netplus, Citycable, etc..).* Bien entendu, la mise en place de ces nouveaux services nécessitera des développements complémentaires, mais compte tenue de la nouvelle architecture, ceux-ci seront beaucoup moins onéreux et plus rapidement opérationnels que l'achat et l'implémentation d'un nouvel outil.»

Ainsi, Naxoo peut - selon ce rapport - faire du *triple play* à l'interne. Comme le dit dans le PV le représentant de la Commission du personnel:

> ***«Pour résumer, nous savons depuis septembre. 2012 que les systèmes d'information de 022TG permettraient, moyennant des développements complémentaires, de gérer des offres Triple Play.»***

La validation de cette hypothèse demandait - toujours selon ledit PV qui figure en annexe du rapport de majorité - une centaine de milliers de francs et deux mois de travail... suivis de 6 mois pour la mise en œuvre.

On est en droit - pour le moins - de s'interroger sur les raisons qui ont conduit cette étude à ne pas se faire. La seule réponse c'est que d'aucuns ont installé une logique unilatérale, présentant la vente à UPC Cablecom de toutes nos actions comme seul scénario envisageable, avec la mise en place d'œillères évitant volontairement d'explorer des scénarios alternatifs.

Un bradage dans des conditions problématiques et inacceptables

Cette attitude est évidemment fort nuisible aux intérêts de la Ville de Genève, et ce à un double titre, d'abord parce qu'elle tend à empêcher notre collectivité d'assumer sa responsabilité de délivrer la prestation publique, la meilleure et au meilleur coût à ses habitant-e-s, bref de tenir les promesses faites en 2006 aux habitant-e-s, ensuite parce que l'absence volontaire de construction d'un scénario crédible alternatif à la vente à UPC Cablecom, pour se caler volontairement dans la position de faiblesse d'un vendeur forcé et contraint est évidemment, aussi et en outre, de nature à affaiblir la position de la Ville en tant que vendeuse potentielle.

Mais, on l'aura compris, ce rapport vise - au contraire - à défendre l'idée d'un nouveau champ d'extension nécessaire du service public, dans le domaine des nouvelles technologies, y compris d'ailleurs celle d'un service «de base» gratuit qui pourrait et devrait être fourni aux habitant-e-s… De ce point de vue, Télégenève et son réseau, sont une carte que la Ville se doit impérativement de conserver en main, dans l'intérêt de ses habitant-e-s, comme de son tissu économique local.

Ce refus de l'inéluctabilité de la vente était initialement une évidence. On se souviendra utilement dans ce sens de l'étude initiale réalisée pour le Conseil administratif évoquant bien d'autres pistes que la vente totale… Rappelons que les élu-e-s municipaux n'ont pas eu droit d'y avoir accès - dans un premier temps, comme ce fut le cas pour la convention d'actionnaires - et une plainte pénale incongrue avait même été déposée par le Conseil administratif suite à la «fuite» qui a permis aux lecteurs-trices du *Courrier* dans un premier temps et aux habitant-e-s de Genève en général d'en savoir plus que ne l'aurait voulu Pierre Maudet à l'époque.

Dans ce rapport, daté du 23 novembre 2011 et réalisé comme «outil d'aide à la décision» pour le Conseil administratif par Patrick Baud-Lavigne (alors directeur général de 022 TG) et Eric Favre (alors directeur des systèmes d'information et de communication de la Ville - DSIC) intitulé «022 Télégenève SA, Etat des lieux et options stratégiques» les auteurs examinent – parmi d'autres seulement - le scénario de la «vente totale» (p. 18 et 19) - qui nous est proposé aujourd'hui… en précisant bien, mais on s'en serait douté, qu'il s'agit de la «*variante favorite de Cablecom*».

Evoquant un prix possible ledit rapport indique d'abord que:

> «*La Ville de Genève pourrait encaisser entre 50 et 62,5 millions pour la vente de l'ensemble de ses actions…*» Mais il est précisé ensuite que «*grâce à l'attractivité de Genève, il devrait être possible de faire monter les enchères à travers d'autres investisseurs intéressés. En effet, l'industrie du câble reste fortement rentable dès lors que la chaine de valeurs est maîtrisée de bout en bout. La convention d'actionnaires octroie un droit de dernière offre à Cablecom, ce qui les obligerait à enchérir. Enfin, comme il s'agit ici d'acheter une participation majoritaire, les montants indiqués peuvent être considérés que comme une fourchette basse…*»

Or le processus visant à rechercher d'autres investisseurs intéressés et à valoriser au mieux les actions de la Ville en obligeant UPC Cablecom à enchérir a été – dans les faits – remplacé par la «négociation» problématique d'un contrat avec ce seul acquéreur qui a manifestement été à l'initiative du pilotage de l'ensemble du processus, au vu des caractéristiques manifestement déséquilibrées du contrat de vente.

Risques et inconvénients: pertes d'emploi et d'infrastructure

A signaler également dans ce document sur les «options stratégiques» quelques éléments essentiels concernant l'appréciation du scénario de la «vente totale» qui est le seul qui nous est proposé aujourd'hui par le Conseil administratif. Dans le tableau récapitulatif final des «Différentes options envisageables pour 022 Télégenève» (voir annexe 1) en effet:

- **au chapitre des «risques»** le rapport signale bien les «pertes d'emploi» que ce scénario implique inéluctablement et qu'aujourd'hui on voudrait escamoter, malgré le fait que les quotas licenciements sont gravés dans le marbre du contrat que le CA a malencontreusement signé.
- **au chapitre des «inconvénients»** (et le mot est un euphémisme) on évoque naturellement aussi pour la Ville la «perte d'une infrastructure» (comme aussi d'ailleurs le fait de devoir «passer devant le municipal»). Alors que cette infrastructure publique de réseau a fait l'objet d'investissements massifs et représente littéralement aujourd'hui, avec le rôle central que joue les échanges digitaux d'informations de tous ordres, un élément d'unmaillage technologique aussi vital que le sont ceux qui existent en matière d'électricité, d'eau, de gaz, de chaleur… dont les Genevois-es ont toujours considéré qu'ils devaient relever d'un monopole public.
- **au chapitre des «avantages»**, le seul qu'on soit en mesure de mettre en avant dans ce tableau c'est le «revenu extraordinaire» d'une cinquantaine de millions de francs généré par ce bradage…

Pour en revenir aux conditions des travaux de la commission des finances ayant approuvé cette vente… Non seulement la Commission n'a pas pu examiner des alternatives à la vente, ni à l'acheteur envisagé: rappelons que la majorité de la Commission avait en son temps refusé une audition du partenaire public possible que sont les SIG, demandée par EAG, et qu'elle a refusé en fin de parcours toute audition de la Commission du personnel et des syndicats sur le nouveau projet… Mais il faut souligner que c'est la vente prévue elle-même qui n'a pas pu être examinée en commission.

Blitzkrieg indécent et allégeance aveugle à la Commission des finances

En effet, mercredi 22 mai, la Conseillère administrative, Sandrine Salerno, opérait un *blitzkrieg* à la commission des finances du Municipal de la Ville de Genève. Distribuant en commission un contrat de vente de dizaines de pages, qu'elle avait déjà signé dans la journée, anticipant ainsi abusivement toute décision de la commission, du Municipal, voire des citoyen-ne-s qui seront appelés à se prononcer par référendum cas échéant, Sandrine Salerno a exigé que la commission se prononce sur le siège, sans avoir pu étudier le document… ni avoir pu obtenir les annexes indispensables à celui-ci comme par exemple les documents et contrats liés aux projets dit *Rhône 2* à l'application duquel la signature de la Ville sur le contrat de vente oblige celle-ci, avant même l'exécution du contrat principal.

Suivie par une majorité en commission, la magistrate y a ainsi fait approuver une vente «les yeux fermés», ce n'est pas à son honneur ni à celle de la majorité de la commission qui a poussé la volonté d'ignorance des tenants et des aboutissants de cette vente, jusqu'à rendre en séance – de manière démonstrative - les extraits de l'étude de *PriceWaterhouseCoopers* sur l'évaluation du prix de vente des actions de la Ville qu'on avait daigné lui communiquer.

On comprend mieux cette hâte indécente à l'étude du contrat, car il se révèle scandaleux. Madame Salerno et tout l'Exécutif – à l'exception honorable de Rémy Pagani dont le lecteur trouvera ci joint une note précisant sa position minoritaire (annexe 2) – approuvent dans ce document, non seulement la liquidation de la participation majoritaire de la Ville dans cette entreprise, au profit de la multinationale UPC-Cablecom, filiale de *Liberty Global* basé à Denver, mais prévoient une série de mesures (dont le détail figure dans des contrats annexes et secrets susmentionnés) qui entreront en vigueur avant même l'exécution de la vente et qui orchestrent le transfert d'une part de la substance et des clients de Télégenève à UPC Cablecom.

En effet, ce contrat confirme que quoiqu'il advienne, la Ville de Genève accepte que tous les clients intéressants pour le développement du Triple Play soient «migrés» dès la rentrée de Télégenève à UPC Cablecom à Zürich et Yverdon.

Il s'agit manifestement de tenter de créer une situation irréversible au profit de la multinationale… à qui on confie très largement les «clés de la maison» 022 Télégenève avant même qu'ils ne l'aient acheté, en bradant ainsi les intérêts de la Ville et des habitant-e-s. C'est particulièrement scandaleux, puisqu'en mai Sandrine Salerno avait - en plénum du Municipal - démenti un tel transfert anticipé.
En effet, Lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai dernier, le présent rapporteur du groupe EAG avait posé la question suivante (Voir minute 65 de l'archive video sur le site du municipal):

> «*…j'aimerais demander au Conseil administratif s'il est en mesure de garantir à ce Conseil (et aux habitant-e-s de la Ville que nous représentons) qu'aucune mesure technique ou administrative interne à Naxoo n'a été, ni ne sera, prise, avant la décision populaire, qui soit de nature à créer une situation irréversible au profit de Cablecom par des transferts quelconques, vidant Naxoo de sa substance, anticipant la décision des citoyen-ne-s et leur forçant de facto la main*.»

La Conseillère administrative Sandrine Salerno avait répondu avec une certaine roublardise qu'aucune mesure de ce type n'avait été prise «*à ce jour*»… or elle devait l'être une semaine plus tard et il était impossible qu'elle l'ait ignoré.

Un putsch de l'Exécutif contre la volonté quasi-unanime du Conseil municipal

Mais ce qui est tout aussi grave c'est que la signature du contrat ce 22 mai s'apparente à un putsch de l'Exécutif. En effet, le contrat de vente programme le démantèlement des postes de travail sur la place de Genève, en planifiant des licenciements autorisés, à hauteur de 10% par an pendant 5 années consécutives, ceci sans compter les «congés-modification» dus à une «*harmonisation des termes des contrats de travail*» avec les conditions prévalant chez UPC-Cablecom (qui refuse de signer une CCT !), ni les départs «naturels» que ne manquerait pas d'induire le chômage technique produit par le transfert d'activités à UPC-Cablecom.

Or en mai 2012, à 65 contre 6, l'ensemble du municipal - à la seule exception de l'UDC - exigeait par un vote formel et nominal (voir le Mémorial N° 60) qu'en cas de vente:

> **«*Le repreneur s'engage à conserver les employé-e-s et les postes de travail sur la place de Genève, à maintenir la convention collective de travail (CCT) sans détérioration ainsi que la caisse de pension actuelle, le tout durant au minimum cinq ans*.»**

Mais ce vote du parlement municipal, l'Exécutif s'est assis dessus par son amendement général à la PR 963, sans même avoir eu le courage de s'expliquer en commission sur ce forfait.

En plénum du Municipal le 5 juin, on s'en souviendra, Sandrine Salerno a même eu l'audace, un peu délirante, de défendre à l'heure des questions ses clauses de licenciement autorisé de 10% de l'effectif de l'entreprise par an, comme étant des clauses de… «protection de l'emploi»!

Comme si on expliquait qu'un contrat de travail n'autorisant «que» des baisses de salaire de 10% par an sur 5 ans, était un modèle de préservation du pouvoir d'achat …ou que la décimation pratiquée comme punition collective dans les légions romaines était une mesure bienvenue de soutien à l'espérance de vie de la troupe!

Par ailleurs, comme le souligne *Syndicom*, dans un tract (annexe 3) dénonçant la liquidation de 022 Télégenève distribué le 1er juin et relayant une résolution de l'Assemblée de délégué-e-s nationale du syndicat du 25 mai à Berne qui annonce le référendum, aucun espèce de plan social n'a été prévu pour les licencié-e-s potentiels.

Big Brother sur Léman ?
Raison de plus de dire NON !

Pour le service public et la défense de l'emploi: il y a évidemment toutes les raisons de conserver 022 Télégenève dans le giron du secteur public, de garder la maîtrise et le contrôle de notre téléréseau. Il y a aussi *a contrario* de bonnes raisons de ne pas vouloir le vendre à UPC Cablecom… Examinons en quelques unes.

Début juin, le *Washington Post* et le *Guardian* ont donné un coup de projecteur, comme chacun-e sait, sur divers programmes secrets de l'Agence nationale de sécurité (NSA) des USA, grâce aux informations fournies par Edouard Snowden qui a résidé un temps… au quai du Seujet et a travaillé pour la CIA entre 2007 et 2009 dans notre Ville, où il se serait livré à diverses activités illégales pour le compte de son gouvernement.

L'un des deux programmes révélés concerne la récolte depuis 2006 des données d'appels téléphoniques aux Etats-Unis par l'opérateur *Verizon*, et vraisemblablement d'autres compagnies. L'autre programme, dit PRISM, vise à intercepter les communications d'internautes, se situant hors des Etats-Unis, sur toute une série de grands réseaux sociaux. Cet espionnage et les violations arbitraires de la vie privée des gens s'exercent tant sur des données stockées sur des serveurs que sur des informations de tous ordres transitant en «live» sur des réseaux.

Dans une interview parue dans *Le Matin* du 10 juin dernier, l'ancien élu et président des Verts suisses Hans Peter Thür, aujourd'hui préposé fédéral à la protection des données, faisait – très sobrement - le point sur ces révélations concernant les activités US d'espionnage, exercées littéralement à l'échelle industrielle en ce qui concerne les transferts de données via Internet.

Il indique n'être pas surpris par ces faits et rappelle que:

> «*Depuis le Patriot Act, les agences américaines peuvent avoir accès à des entreprises privées quand elles ont le sentiment qu'elles ont besoin d'information. Cela concerne des sociétés de cartes de crédit, de télécommunication ou de transports ainsi que des bibliothèques ou encore les réseaux sociaux.*»

Il souligne également le fait que:

> «*Quiconque recourt aux services d'une entreprise américaine doit savoir que ses données sont stockées aux Etats-Unis. C'est son problème. Les entreprises se plient au droit américain et les agences de sécurité y disposent de droits d'empiètement très larges*.»

A la question finale de l'interview… «*Votre adresse e-mail privée est hébergée sur un fournisseur suisse, à dessein?*» Thür répond par ce cri du cœur:

> «*Complètement. Je n'utiliserai jamais Gmail ou un autre fournisseur de service américain*.»

La double conclusion logique à tirer de ces mises en garde – qui ne viennent pas d'un complotiste paranoïaque, mais d'un éminent représentant de la Confédération est la suivante:

- Celle ou Celui qui veut voir respecter sa sphère privée n'a pas recours à une entreprise US pour ses besoins en matière de télécoms et d'Internet.
- Celui (ou Celle) qui ne veut pas risquer de se rendre volontairement complice de la CIA, de la NSA ou autres officines de barbouzes étasuniens… ne fournit pas aujourd'hui les clés d'un réseau qui aboutit dans les salons de 80 000 habitant-e-s de la Ville de Genève… à une multinationale US ou à sa filiale.

Rappelons au passage - dans le même sens - que l'art. 21 de la nouvelle constitution genevoise nous engage à nous assurer que: «*Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et de ses communications*.» et que ce document s'impose depuis ce premier juin comme règle à toutes nos collectivités publiques.

Raison de plus, s'il en fallait, pour ne pas vendre 022 Télégenève / Naxoo à UPC Cablecom, une sàrl appartenant rappelons-le à la multinationale «*Liberty Global*» basée à Denver aux USA, ville au sujet de laquelle *Wikipedia* nous apprend que: «*La zone de Denver accueille de nombreuses institutions gouvernementales. En effet, la zone métropolitaine de Denver-*

Aurora est en seconde position en nombre de fonctionnaires fédéraux après Washington D.C. De nombreuses compagnies liées à la défense américaine et à des projets spatiaux y sont installées... »

Le lien étroit avec *Liberty Global* et l'affirmation de son statut de filiale était d'ailleurs au centre de l'opération de *rebranding* (relance de la marque et de son image) d'UPC Cablecom menée il y a deux ans sous la houlette du «CEO» de ladite compagnie pour casser l'image désastreuse de Cablecom liée notamment – selon la presse spécialisée – à un service clients déplorable. Le magazine BILANZ 09/11 du 07.05.2011 évoque ainsi par exemple le temps où Cablecom était la firme «la plus détestée» de Suisse.

Double discours douteux

Le CEO en question est Eric Tveter, un citoyen étasunien qui a mené cette opération de *rebranding* – ce qui nous fait rester dans le ton orwellien - sous le slogan «*More Power, More Joy*» (*Media release* d'UPC Cablecom du 21.3.11 ZH). On ne peut que constater qu'on est dans le registre sémantique du *Kraft durch Freude*… de mémoire sinistre même si – en l'occurrence – c'est du *Mehr Freude durch mehr Kraft* qu'on cherche à nous vendre... et que c'est dit *in English* !

C'est ce même Eric Tveter qui était (aux côtés de la magistrate Sandrine Salerno) le lundi 3 juin au Mandarin Hotel pour tenter de «vendre» au personnel, la prise de contrôle de 022 Télégenève par son entreprise… Selon des récits de participant-e-s, il s'y est posé en «gourou» d'une grande famille de gens devant être «*heureux dans notre travail pour que les clients soient heureux de nos services*» etc. Tout ceci pour prétendre qu'il n'y avait pas besoin de protection contre les licenciements… puisqu'il n'y en aurait pas, ce qu'il a également prétendu à la Tribune de Genève le même jour.

Mais si c'était vrai pourquoi ne pas prévoir un contrat de vente garantissant l'emploi pendant 5 ans comme l'a voté le municipal en mai 2012? Pourquoi signer un contrat qui prévoit d'autoriser 10% de licenciements par an durant 5 ans?

A ces mêmes questions que lui a posées une élue d'Ensemble à Gauche au dernier Conseil municipal, la magistrate Sandrine Salerno n'a pas réussi à répondre autrement qu'en persistant à prétendre que ces dispositions plus que problématiques étaient... une protection contre les licenciements.

Ce qui nous renvoie encore aux slogans imaginés par Orwell dans son roman 1984:
LA GUERRE C'EST LA PAIX, LA LIBERTÉ C'EST L'ESCLAVAGE, etc. avec en prime cette création nouvelle qui reste dans le ton: **LICENCIER C'EST PROTÉGER L'EMPLOI !**

Pour sanctionner cette vente, les conditions inacceptables de cette vente et du débat municipal, pour éviter qu'on spolie notre Ville et ses habitant-e-s, pour défendre et développer le service public en matière de télécoms, pour le respect de la parole donnée et des engagements pris, pour le maintien de la propriété publique des réseaux, pour la protection de l'emploi à Genève et le respect des conditions normales de relations entre partenaires sociaux…

Ensemble à Gauche invite chacun-e,
élu-e-s et citoyen-ne-s, à VOTER NON à cette vente!

Mais attention: ce NON est aussi un OUI à l'avenir…

Un réseau câblé peut en effet servir de support matériel à nombre de développements relevant à un titre ou à une autre de missions de service public et s'inscrivant à contre-courant de la déferlante commerciale qui inonde le Net.

Les réalisations possibles à imaginer, expérimenter et mettre en œuvre dans ce domaine, sont multiples et méritent un engagement de la Ville de Genève, une collectivité qui pourrait jouer un rôle pilote en la matière, pour lequel la maîtrise de l'outil fantastique actuel et potentiel que constitue 022 Télégenève/Naxoo est un atout formidable qu'il convient de préserver.

Les pistes nombreuses vont du développement la consultation et de l'échange avec les citoyen-ne-s, de l'élargissement de la démocratie directe, du support à la vie associative et citoyenne, à l'instruction, l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle… en passant par tout le volet culturel sous ses aspects les plus divers, comme aussi le développement de nouveaux médias plus diversifiés, indépendants et proches des citoyen-ne-s. Il y a tout un monde nouveau qu'on ne saurait laisser aux multinationales et à la normalisation par le bas qu'elles tendent à imposer.

Annexes:

1. **Tableau récapitulatif du document du 23 novembre 2011 réalisé pour le Conseil administratif par Patrick Baud-Lavigne (alors directeur général de 022 TG) et Eric Favre (alors directeur des systèmes d'information et de communication de la Ville - DSIC) intitulé «022 Télégenève SA, Etat des lieux et options stratégiques»**

2. **Note du Conseiller administratif Rémy Pagani du 7 juin en vue de la séance du Conseil administratif du 12 juin 2013**

3. **Tract/Communiqué du 1er juin 2013 de SYNDICOM – syndicat des médias et de la communication**

ANNEXE 1

TABLEAU SYNOPTIQUE PRESENTANT LES DIFFERENTES OPTIONS ENVISAGEABLES POUR 022TELEGENEVE SA

Nom de l'option	Caractéristiques	Risques	Avantages	Inconvénients	Instance décisionnelle	Recommandation
Statu quo	Préserver la situation actuelle aussi bien du point de vue opérationnel qu'actionnarial.	Pertes de clients, pertes d'emplois, perte de valeur de la société et du savoir-faire	Permet d'attendre 2016 pour tenter de renégocier la Convention d'actionnaires	Valeur de l'entreprise, savoir-faire, veto possible de la part de Cablecom en 2016	Conseil d'administration	Ne pas suivre, la période de latence est préjudiciable sans garantie à terme
La Ville de Genève s'oppose à Cablecom	Rendre caduque la Convention d'actionnaires afin de permettre à 022TGE de retrouver des relais de croissance	Risqu e juridique, les motifs de gagner sont ténus	Empêche 022TGE de passer progressivement sous le contrôle de Cablecom	Cette option ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux, l'entreprise continuera de perdre de la valeur pendant la procédure judiciaire, forcément longue.	Conseil administratif	Ne pas suivre, trop de risques avec un résultat incertain et une période de latence préjudiciable
Cablecom vend ses actions	Substituer l'actionnaire Cablecom par les SIG	Pas de risque particulier	Permet de rendre sa capacité de croissance à 022TGE et à SIG de rentabiliser son infrastructure	Dépend de la décision de Cablecom qui ne souhaite pas se retirer de Genève	Cablecom	Option tentée mais en échec à ce jour
022TGE s'arrime à Cablecom						
L'intégration totale de 022TGE à Cablecom	022TGE confie un mandat d'exploitation à Cablecom qui fait passer tous ses services sur le réseau de la Ville de Genève	Perte de savoir-faire, standardisation des offres	Permet de pérenniser l'entreprise, de faire des économies d'échelle et le paiement de dividendes à la Ville de Genève	Transforme 022TGE en une antenne commerciale	Conseil d'administration	A suivre si la Ville de Genève considère 022TGE comme un investissement financier et souhaite conserver l'infrastructure
L'intégration partielle de 022TGE à Cablecom	022TGE ne reprend que les systèmes d'information et continue d'opérer ses plateformes techniques et ses offres à Genève	Dépend ance face à Cablecom pour la mise à jour des offres sur le système d'information et problème de retour en arrière une fois passé sur le système d'information de Cablecom	Permet de conserver le savoir-faire et les emplois à haute valeur ajoutée	Suppose des investissements de la part de Cablecom, qui peut s'y opposer	Conseil d'administration	A suivre si la Ville de Genève considère 022TGE comme ayant une mission pour garantir la diversité des programmes à Genève (mais véto de Cablecom probable)
La Ville de Genève vend ses actions						
La vente totale	La Ville de Genève se sépare de l'ensemble de ses actions	Pertes d'emplois et mouvement similaire dans les communes voisines	Revenu extraordinaire de plus de 50 millions	Perte d'une infrastructure, passage obligé devant le Conseil municipal	Conseil administratif et Conseil municipal	A suivre si la Ville de Genève considère que l'administration d'une société de télévision ne relève pas de ses prérogatives
La vente partielle	La Ville de Genève cède la majorité à Cablecom mais reste au capital	Perte de savoir-faire, standardisation des offres	Permet à la Ville de Genève de négocier un transfert du centre romand de Cablecom à Genève, de conserver la plupart des emplois existants à Genève, de pérenniser le contrôle de la société par une présence au Conseil d'administration, de conserver l'infrastructure et de pouvoir bénéficier de dividendes.	Transforme 022TGE en une antenne commerciale, passage obligé devant le Conseil municipal	Conseil administratif et Conseil municipal	A suivre si la Ville de Genève souhaite valoriser ses actifs, conserver son infrastructure et développer de l'emploi à Genève

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

ANNEXE 2

VILLE DE GENÈVE

Note au
CONSEIL ADMINISTRATIF

POUR LA SEANCE CA
du 12 juin 2013

Genève, le 7 juin 2013

Projet de vente des actions de la société 022 Télégenève SA

Madame la Maire,
Madame la Vice-présidente,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je reviens sur la note et les discussions qui ont eu lieu le mercredi 22 mai 2013 en notre Conseil concernant l'avenir de l'entreprise Naxoo dans laquelle nous sommes actionnaire majoritaire.

Tout d'abord, permettez-moi une fois de plus de m'étonner de la procédure suivie lors de l'examen du premier point de l'ordre du jour dudit Conseil.

Séance du conseil administratif du 22 mai 2013

En effet, notre collègue Sandrine Salerno est arrivée avec une note de deux pages dont nous devions prendre immédiatement connaissance, sans nous permettre d'avoir aucune information supplémentaire. L'information en question figurait pour partie dans le contrat qu'elle a dans un premier temps refusé de me donner, ainsi que dans les annexes jointes, soit : des contrats d'entreprise - qui, en dépit de ma demande me sont toujours inconnus – et des annexes concernant l'étude détaillée qui a été faite par Price Waterhouse Coopers (PWC).

Sandrine Salerno nous a également demandé d'auditionner M. Fischer (nommé depuis quelques mois Président de Naxoo) sans même nous laisser le temps de prendre connaissance du contenu de la note précitée.

Lors de son audition, M. Fischer nous a garanti qu'il n'avait ni vidé l'entreprise de ses clients, ni hypothéqué d'une quelconque manière le processus démocratique permettant au corps électoral de refuser ou d'accepter le projet de vente de 022 Télégenève SA à UPC Cablecom Sàrl.

A la suite de l'audition de M. Fischer, j'ai à nouveau présenté toute une série de demandes parmi lesquelles notamment la possibilité de consulter le contrat d'entreprise et d'auditionner le directeur de l'entreprise Naxoo 022 Télégenève. Toutes mes demandes ont été refusées.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Toutefois, j'ai obtenu, après discussion, de pouvoir consulter les deux annexes auxquelles se référait la note, notamment un extrait de l'expertise de Price Waterhouse Cooper ainsi que le projet de contrat principal entre la Ville de Genève et l'entreprise UPC Cablecom Sàrl.

En revanche, il m'a été refusé catégoriquement - et par vote du Conseil - l'accès à ce contrat d'entreprise que j'ai compris être celui intitulé « Rhône2 » au motif invoqué que c'était un droit d'une société anonyme de ne pas fournir les contrats d'entreprise. J'ai pourtant attiré l'attention du Conseil sur le fait que ledit contrat d'entreprise faisait partie intégrante du contrat principal et qu'une clause de ce dernier permettait au Conseil administratif, ainsi qu'à la Commission des finances du Conseil municipal, d'en prendre connaissance.

J'ai émis un certain nombre d'observations lors de cette matinée un peu ubuesque, concernant :

- la remise d'un contrat complexe en cours de séance avec vote sur le siège.

- l'absence de documents pertinents.

- l'absence plus générale d'accès au dossier.

- L'absence d'un délai raisonnable pour étudier les éléments du dossier soumis à décision du Conseil administratif. A ce sujet, le Conseil, ne m'a accordé qu'une heure pour prendre connaissance des 30 pages du projet de contrat de vente, ce qui est manifestement inadéquat.

- l'absence de l'ensemble des documents qui ont permis d'établir le dossier de synthèse de Price Waterhouse Coopers notamment sur la valeur de l'entreprise.

- le refus de fournir les annexes à la note et le contrat d'entreprise lié entraînant des obligations pour la Ville de Genève, notamment l'option Etoile et Rhône 2.

L'ensemble de ces éléments sont constitutifs d'une grave atteinte au droit à l'information de chaque membre du Conseil qui seul permet de se forger une opinion éclairée sur les objets soumis à délibération et décision.

Aussi, je considère que mon opposition de principe à ce que les intérêts de la Ville de Genève dans une entreprise qu'elle a constituée, notamment en réinvestissant systématiquement ses bénéfices depuis 25 ans, ne soient pas bradés, ne devait en aucun cas conduire à me priver d'examiner sérieusement le contenu de ce projet de vente, ni de faire toute remarque utile.

Je regrette vivement de ne pas avoir été en mesure lors du Conseil du 22 mai – vu vos agissements - d'honorer dans des conditions normales le mandat qui m'a été confié par les électrices et électeurs de la Ville de Genève.

Séance du conseil administratif du 29 mai 2013

Revenant sur le projet de procès-verbal du Conseil du 22 mai, je me suis vu refuser une grande partie des modifications proposées – qui font l'objet de ces lignes - au motif que le Conseil ne prendrait que des procès-verbaux de décision.

Au vu de l'enjeu, et des responsabilités politiques et personnelles qui en découlent, je tiens à ce qu'il soit conservé une trace écrite précise des positions de chacun.

C'est la raison pour laquelle je me suis opposé à la PR-963, telle que déposée par M. Maudet et j'ai fait figurer dans le procès-verbal mon opposition et ma volonté de le faire savoir. Aujourd'hui, je confirme que, telles qu'elles ressortent de l'expression de la majorité du Conseil administratif, les propositions d'amendement que celui-ci a formulées à la PR-963 initiale ne correspondent non seulement pas aux intérêts de la Ville de Genève mais en plus à la volonté du Conseil municipal, exprimée par un amendement de celui-ci de la PR-

963 lors de son renvoi à la Commission des finances, qui visait pour le moins à garantir les emplois de l'ensemble des employé-e-s (90 postes de travail) durant 5 ans, et le respect pendant ce délai au moins de la convention collective qui lie aujourd'hui Naxoo à son personnel.

Sur un autre plan, et quant aux prestations, je constate que UPC Cablecom n'a jamais manifesté aucune volonté – en dépit de ses engagements clairs dans la convention d'actionnaires qui nous lie - de permettre à 022 Télégenève d'offrir des prestations convenues (« triple-play »). Cependant, l'entreprise Naxoo 022 Télégenève garantit des programmes de qualité qui permettent à toute la population genevoise ou en tous cas aux 80'000 personnes qui y sont reliées de pouvoir accéder à une offre TV intéressante, informative et culturellement diversifiée à un prix très bas.

Vu le non-respect passé de la convention d'actionnaires initiale, il n'y a manifestement aucune raison de croire qu'à terme l'entreprise UPC Cablecom continuera à fournir un contenu diversifié des prestations à des prix satisfaisants les besoins de la population, d'autant que les vagues «engagements» – dépourvus de toute sanction - stipulés dans le contrat de vente et d'achat d'actions (page 17) ne donnent aucune garantie à cet égard.

Par ailleurs, je formule d'ores et déjà toute réserve s'agissant des conséquences de tous ordres qui pourraient découler de cette vente en ce qui concerne les intérêts de la Ville de Genève, y compris sur le plan financier

Je réitère donc formellement mon opposition à l'amendement général de la PR-963 présenté le 22 mai au Conseil administratif par Madame Sandrine Salerno ainsi qu'à la signature des contrats principaux et d'entreprise et ceux dont je n'ai pas pu prendre connaissance.

Une alternative

Durant l'ensemble des discussions au sein de notre Conseil j'ai constamment plaidé, sans succès, pour que nous envisagions une alternative. Je tiens ici à reprendre succinctement par écrit les grandes lignes de cette proposition.

Préalablement, je reviens sur l'histoire de cette société créée à l'initiative de la Ville.

En septembre 2006, le Conseiller administratif Manuel Tornare présentait au Conseil municipal l'accord qui lie encore aujourd'hui la Ville de Genève et l'entreprise Cablecom comme suit : « maintien absolu de la majorité de la Ville dans le capital de Naxoo... accès aux services "triple-play" » (téléphone, TV et Internet) pour 90% des abonnés réalisés par Cablecom dans un délai maximum de 18 mois... pénalités de plus d'un million en cas de retard des travaux... »

Sept ans plus tard, le « triple-play » n'est toujours pas installé et aucune pénalité n'a été infligée à Cablecom alors qu'il n'a pas rempli ses obligations ! Ce manquement constitue à lui seul une raison suffisante pour invalider la convention d'actionnaires Ville – Cablecom.

Historique de la convention Cablecom UPC

Le séminaire des Avenières en 2003 a permis de constater que 022 Telegenève avait manqué le virage de l'Internet.

De plus, l'introduction accélérée de la technologie de la télévision numérique a eu pour effet une baisse des résultats d'exploitation. Cette baisse était due au prix élevé de cette nouvelle technologie, nécessitant des investissements importants en matériel (CHF 3 millions pour une tête de réseau de dernière génération) et en ressources humaines (marketing et call center, département des finances et facturation).

Les revenus de 022 Telegenève proviennent encore aujourd'hui essentiellement des raccordements payés par les propriétaires et les locataires à travers les régies immobilières (une vingtaine de francs par mois et par prise). Ces revenus ont été totalement réinvestis dans de nouvelles technologies, dont celle du numérique. On peut encore le constater dans les comptes 2012 de Naxoo Télégenève.

Le développement rapide et spectaculaire de l'Internet dans le monde a poussé Naxoo à offrir ce service à la population genevoise. La question était de savoir si Télégenève le ferait seul ou le ferait en collaboration avec une société ayant de l'expérience en la matière.

Après un appel d'offre discutable, le Conseil d'administration de Télégenève a donné sa préférence à Cablecom.

On se demande pourquoi ?

Une convention d'actionnaires a été signée entre La ville de Genève et Cablecom en juillet 2006, de nombreuses annexes faisaient partie intégrante de cette convention (contrat internet, contrat de rénovation du réseau, contrat de téléphonie, de fourniture de signaux etc).

Par la suite, les SIG et la BCGE ont vendu leurs participations respectives de 12,4 % pour un prix de CHF 9,5 mios chacune à Cablecom.

Aujourd'hui, mon point de vue s'inscrit toujours dans le cadre de la mission définie à l'époque pour l'entreprise (démocratiser l'accès au numérique) et se base notamment sur les faits ci-après.

Des faits incontournables :

- Télégenève est une entreprise très rentable avec un EBITDA (bénéfice d'exploitation brut) représentant 39% du chiffre d'affaires, peu ou pas d'entreprise à Genève peuvent afficher un tel résultat.

- Télégenève a rénové son réseau pour un montant d'environ. 36 mios de CHF sans que Cablecom ne mette un seul franc de sa poche. Ce montant a été presque entièrement autofinancé grâce aux bénéfices réinvestis de Télégenève,

- Selon la convention d'actionnaires, le contrat de rénovation a été attribué à Cablecom qui a donc reçu 36 mios de Telegenève. Aucun appel d'offre public n'a été lancé.

- La Ville a investi dans la création et la maintenance du réseau depuis 1986 pour un montant d'environ 100 mios.

- Il existe un réel potentiel de développement de ce réseau. En effet les possibilités d'utilisation sont nombreuses. Outre la télévision, l'internet et la téléphonie, ce réseau peut fournir des services comme la télésurveillance, la communication entre entreprises, l'interconnexion entre technopôles.

- Enfin, il n'a été procédé à aucun appel d'offres pour connaître les éventuels acheteurs de la participation de la Ville de Genève dans 022 Télégenève SA.

S'agissant de ce dernier point, et vu la santé constatée de Télégenève, il y a tout lieu de penser que plusieurs candidats se seraient annoncés.

Je relève encore que le maintien d'un statu quo amélioré – soit après exécution par Cablecom de l'ensemble de ses obligations découlant des engagements pris en 2006 - offrirait les avantages suivants :

- La Ville conserve une infrastructure qui fait désormais partie du patrimoine. (peut-on s'imaginer que la Ville accepte la vente des rails des TPG à une société américaine ?)

- La Ville garde la maîtrise de la démocratisation à l'accès au numérique

- La Ville permet à Naxoo/Télégenève de garder la maîtrise des contenus en tenant compte de la spécificité des besoins de la clientèle internationale

- La Ville bénéficie de la rentabilité d'une entreprise innovante

- Maintien de 90 places de travail

- Maintien du prix bas de la connexion pour les clients. Pour mémoire, Cablecom a, sous la contrainte de la Surveillance des prix, fixé les prix de raccordement à CHF 27.- pour toute la Suisse et en contrepartie a dû renoncer au cryptage des programmes numériques de base.

Remarques finales

Pour moi, il a toujours été impératif de renégocier – voire d'invalider - la convention d'actionnaires. Il convient à tout le moins d'exiger que Cablecom exécute l'ensemble des engagements contenus dans les différents accords conclus en 2006.

A cet effet, il convient, dans un premier temps, de mettre en demeure d'insister auprès de Cablecom d'exécuter l'ensemble de ses engagements, notamment dans le domaine de l'Internet. A défaut une procédure judiciaire pourrait être introduite relative au non-respect des engagements pris, sachant que ce business plan fait partie intégrante de la convention d'actionnaires. En effet, en 2006 il était expressément prévu des revenus de CHF 1 millions dès l'année 3 pour Telegenève et plus de 3 millions dès l'année 5. En 2012, nous n'en étions seulement qu'à 700 000 CHF environ.

Le monde politique et les médias se plaignent de la difficulté pour Télégenève de prendre des décisions stratégiques du fait de la nécessité d'une majorité des ¾. Pourtant, cette exigence des ¾ vaut aussi pour Cablecom.

Enfin, je me dois encore de revenir sur le fait qu'il m'a été dissimulé un rapport technique - qui aurait pu être à l'origine d'un positionnement différent du Conseil administratif - mettant en évidence qu'il existait, depuis début 2012, la possibilité technique pour Naxoo d'introduire le « Tripleplay » à peu de frais. Ces faits ont été admis lors de l'audition de M. Favre, Directeur de la DSIC, devant le Conseil administratif. Plainte pénale pourrait encore être déposée à ce sujet.

Je vous précise encore que, comme je l'ai indiqué lors du Conseil du 22 mai, je rendrai mon vote et cette prise de de position publiques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Madame la Maire, Madame la Vice-présidente, Messieurs les Conseillers administratifs, Chères Collègues, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rémy Pagani

ANNEXE 3

syndicom

GEWERKSCHAFT MEDIEN UND KOMMUNIKATION
SYNDICAT DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION
SINDACATO DEI MEDIA E DELLA COMUNICAZIONE
SINDICAT DA LAS MEDIAS E DA LA COMMUNICAZIUN

NON à la liquidation de 022 Télégenève – Naxoo !

NON à la vente des actions de la Ville de Genève à UPC Cablecom !

OUI à la survie et au développement de 022 Télégenève – Naxo avec la Ville de Genève comme actionnaire principal, avec une CCT durable et un plan social exemplaire pour toute perte d'emploi réellement inévitable !

OUI au maintien des emplois à Genève !

Sandrine Salerno a signé, au nom de la majorité du Conseil administratif de la Ville de Genève, un contrat de vente des actions de Naxoo qui est inacceptable.
(voir les explications au verso)

syndicom **se battra avec les employé-e-s de Naxoo pour leurs emplois !**

Non à la liquidation de 022 Télégenève – Naxoo !

Le syndicat de la communication et des médias, *syndicom*, a pris connaissance du contrat de vente signé avec UPC Cablecom par Sandrine Salerno, au nom de la majorité du Conseil administratif de la Ville de Genève. Il concerne la part majoritaire des actions de 022 Télégenève – Naxoo. Le syndicat a examiné la situation, créée par cette vente, avec les représentants des 91 employé-e-s de cette entreprise. Il a décidé de soutenir pleinement le combat pour leurs emplois et pour l'existence de 022 Télégenève – Naxoo, notamment en appelant à rejeter un contrat de vente inacceptable.

Un contrat de vente inacceptable

Le contrat de vente avalisé par la majorité du Conseil administratif et ratifié à la hussarde (en une séance sans étude possible du document) par la Commission des finances du Conseil municipal, doit encore être ratifié en juin par le Conseil Municipal lui-même, et pourra être combattu par référendum. D'ores et déjà, ***nous appelons les partis politiques de la Ville de Genève à mesurer toute la gravité de la décision qu'ils ont à prendre et à rejeter ce contrat. S'il est accepté, nous lancerons le référendum avec toutes les forces démocratiques possibles.***

Les raisons principales de ce refus sont les suivantes :

- par ce contrat, la Ville de Genève livre une entreprise, appartenant majoritairement à la collectivité, à UPC Cablecom, entreprise privée qui refuse toutes négociations d'une convention collective de travail (CCT) avec *syndicom* alors que 022 Télégenève – Naxoo a signé pour sa part une telle CCT avec le syndicat ;
- Sandrine Salerno, en signant ce contrat, a oublié le vote du conseil municipal de mai 2012 qui exigeait à une large majorité (65 contre 6 et 1 abstention) de convenir avec UPC Cablecom du maintien des emplois et de la CCT au moins pour 5 ans ;
- au contraire, dans ce contrat, la Ville de Genève donne un feu vert scandaleux au licenciement par UPC Cablecom ***de 10% du personnel par an pendant 5 ans*** (de 2014 à 2018), sans aucune garantie pour les autres emplois dès 2019, et sans exiger l'établissement d'un plan social ;
- si UPC Cablecom dépasse ces quotas, seule une amende de Fr. 100'000.- par licenciement supplémentaire devrait être versée à la Ville et non pas aux employé-e-s licencié-e-s, comme l'ont prétendu certains articles de presse ;
- ce contrat a été signé sans consultation préalable ni des employé-e-s concernés, ni de leurs représentant-e-s, ni de leur syndicat ;
- et ceci alors que UPC Cablecom n'a pas respecté son engagement, pris depuis 2006 dans la « Convention d'actionnaires », de développer l'offre 3xPlay (TV, radio – Internet – Téléphonie) au sein de 022 Télégenève. UPC Cablecom veut brusquement le faire cet automne par la mise en place du projet « Rhône 2 » qui reçoit la bénédiction de la Ville de Genève dans le contrat de vente alors qu'il se fera par la « migration » d'une partie vitale des clients de 022 Télégenève – Naxoo à UPC Cablecom (voir ci-dessous).

La liquidation de 022 Télégenève – Naxoo est enclenchée

Mais, quelle que soit la décision finale sur le contrat de vente des actions, la situation est désastreuse. Car, quoiqu'il advienne du contrat de vente, la Ville de Genève a donné son feu vert à la « migration » des clients, potentiellement intéressés par l'offre 3xPlay, à UPC Cablecom. Dès le 2 septembre 2013, une partie de la substance commerciale vitale de la société sera pompée par UPC Cablecom hors de Genève en mettant de facto 20 à 25 employé-e-s en chômage technique. Que vont-ils devenir? Une chose est sûre, la liquidation totale de 022 Télégenève – Naxoo est en marche. Avec ces employé-e-s qui seront poussé-e-s dehors parce qu'on les privera de leur outil de travail et avec les quotas de licenciements scandaleusement autorisés dans le contrat de vente, il ne resterait d'ici cinq ans au maximum que 50% du personnel. C'est intolérable alors que l'entreprise 022 Télégenève – Naxoo est bénéficiaire et qu'elle possède un potentiel propre de développement si elle ne pas vidée de sa substance.

C'est pourquoi ***syndicom exige une rencontre urgente entre la commission du personnel, le syndicat, la Ville de Genève, UPC Cablecom et la direction de 022 Télégenève – Naxoo*** avec les 3 points suivants à l'ordre du jour :

- engager une vraie consultation du personnel afin d'envisager toutes les possibilités de développement de la société à Genève (avec ou sans UPC Cablecom) et du maintien du maximum des emplois actuels ;
- négocier un plan social exemplaire pour chaque licenciement économique qui s'avérerait malgré tout inévitable et pour les personnes dont la mise au « chômage technique » serait elle aussi démontrée comme incontournable ;
- s'engager sur une prolongation durable de la CCT.

Oui au maintien des emplois à Genève !

Contact :
Bernard Remion – secrétaire régional syndicom
bernard.remion@syndicom.ch – 058 817 19 33
www.syndicom.ch

syndicom